



## Directives pour l'utilisation du livret **ALY L'ALOÈS ET LA TEMPÊTE**

Le livret «Aly l'aloès et la tempête» a été conçu spécifiquement dans le but de soutenir l'intervention auprès de toute clientèle jeunesse d'âge primaire (5 à 10 ans) vivant en situation de violence conjugale et/ou familiale, que celle-ci soit identifiée ou suspectée.

### Cet outil a plusieurs objectifs :

- Explorer les différentes formes de violence avec l'enfant;
- Aider l'enfant à identifier ses émotions et réactions possibles;
- Encourager la demande d'aide.

### Qui peut utiliser l'outil ?

Tous intervenant(e)s ou professionnel(le)s travaillant auprès des enfants.

### Matériel à prévoir

Des **crayons de couleur** seront nécessaires pour compléter l'activité de dessin avec l'enfant.

### Consignes pour l'utilisation du livret

- Il est suggéré de créer un lien de confiance avec l'enfant préalablement à l'utilisation du livret.
- L'intervenant(e) doit s'assurer de choisir un endroit neutre et sécuritaire afin de rencontrer l'enfant.
- Il est possible d'adapter l'histoire selon la situation de l'enfant, par exemple si les parents sont séparés ou si le (la) partenaire d'un des parents est impliqué(e).
- L'intervenant(e) doit explorer le livret avec l'enfant. Le symbole ? indique les questions à poser à l'enfant. Si l'intervenant(e) souhaite développer des sections, cela peut être fait en posant des questions ouvertes seulement.
- Le livret ne doit pas être remis à l'enfant. Seule l'activité de dessin peut lui être remise.
- Il est primordial de respecter le rythme de l'enfant et d'adapter la rencontre selon sa réceptivité. Au besoin, le travail sur cet outil peut être échelonné sur plusieurs rencontres.
- L'intervenant(e) doit être à l'écoute des perceptions de l'enfant et le supporter avec bienveillance sans jugement.
- À la fin de chaque rencontre, il est suggéré de souligner la collaboration, l'ouverture et la confiance dont l'enfant a fait preuve. Cela aidera à renforcer le lien de confiance. Il est aussi possible de faire un bref retour sur ce que l'enfant a retenu.

**Si, lors de l'entretien avec l'enfant, une dynamique de violence conjugale et/ou familiale est rapportée, voici les responsabilités de l'intervenant(e) :**

- Se positionner contre la violence sans dénigrer l'auteur(e) de violence;
- Ne jamais promettre de garder un secret;
- Demeurer calme et minimiser ses réactions non-verbales. Il faut laisser l'enfant parler librement et ne pas l'interroger indûment. Les questions suggestives sont à proscrire, car elles pourraient grandement influencer les réponses données par l'enfant;
- S'acquitter de son obligation de signaler toutes situations de compromission selon la Loi sur la protection de la jeunesse à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) : **1 800 361-8665**;
- Assurer un suivi des besoins et identifier les ressources pouvant aider l'enfant et sa famille:
  - Info-Social : **811 option 2**, pour du soutien ou une référence vers un service adapté;
  - SOS Violence conjugale : **1 800 363-9010**;
  - Une maison d'aide et d'hébergement en violence conjugale;
  - Tel-Jeunes : **1 800 263-2266**;
  - Toutes autres ressources et services spécialisés.